Conseil communal de Lausanne

Initiative:

Interpellation

Titre:

Publicité tournée dans les transports publics : à quoi jouent les tl?

Initiant:

Samuel DE VARGAS

En fin d'année 2023, une campagne publicitaire a été déclinée dans plusieurs formats visibles dans les rues lausannoises. Il s'agissait d'une opération de communication de Swiss Casinos, structure possédant plusieurs établissements de jeux d'argent, ainsi qu'une plateforme en ligne. Ces publicités avaient pour but d'inciter de nouvelles joueuses et de nouveaux joueurs à se rendre sur le site internet dudit établissement, afin de jouer à des jeux de hasard et d'argent dès que l'occasion se présente, par exemple lors d'un trajet en bus.

Il se trouve qu'une partie des visuels utilisés par Swiss Casinos a été réalisée dans des bus appartenant aux Transports publics de la région lausannoise (tl) (cf. annexe). Avec une flotte de plus de 300 véhicules routiers et ferroviaires, les tl sont fortement présents dans l'espace public. Ces véhicules parcourent le territoire lausannois quotidiennement. L'identité visuelle des tl est connue, son univers graphique étant aisément reconnaissable. Une association malheureuse entre la campagne publicitaire et les tl peut être faite, de telle sorte que l'on pourrait croire que les tl cautionnent la démarche, ou a minima la tolèrent.

Sur son site internet, les tl décrivent les conditions à remplir afin d'effectuer un tournage ou des prises de vues dans des stations ou des véhicules leur appartenant. On apprend qu'une demande écrite indiquant les motifs du projet doit être adressée aux tl, et que ces derniers se laissent la compétence discrétionnaire d'octroyer, ou de ne pas octroyer, une autorisation.

S'il est souhaitable que de telles interventions soient possibles dans le cadre d'un reportage ou d'un tournage à des fins artistiques par exemple, on peut se questionner s'agissant d'un projet commercial.

Dans le cas susmentionné, il était question de promouvoir des jeux d'argent en ligne, une activité comportant de nombreux risques. La Municipalité a récemment eu l'opportunité d'exprimer son opposition à l'implémentation d'une maison de jeu à Lausanne¹. Cette dernière a notamment motivé sa décision en raison de l'augmentation inquiétante du nombre de joueuses et joueurs ayant développé une pratique à risque (2.8% en 2018, 5.2% en 2021). Aussi, le jeune public étant spécialement touché par ce phénomène, une attention particulière doit être portée à ne pas visibiliser activement les jeux d'argent en dehors d'un cadre de prévention.

Les soussigné·e·s remercient d'avance la Municipalité pour ses réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que le tournage ainsi que les prises de vues de la publicité réalisée par Swiss Casinos ont été autorisés par les tl?
- 2. Le cas échéant, une rémunération a-t-elle été perçue pour l'octroi de l'autorisation ? En cas de réponse positive, à combien s'élève le montant en question ?

¹ Interpellation de M. Ilias Panchard « Un casino à Lausanne : addiction et endettement, non à un cocktail au goût amer »

- 3. Ladite publicité ayant été d'une part tournée dans un véhicule des tl et d'autre part diffusée dans la flotte des tl, ces deux prestations différentes ont-elles fait l'objet d'un accord commun (package tournage + diffusion de la publicité) ? En cas de réponse positive, à combien s'élève le montant en question ?
- 4. Combien d'autorisation de tournage et/ou de prises de vues ont été délivrées au cours des trois dernières années ? Sur quoi portaient ces projets (artistiques, commerciaux ...) ?
- 5. À combien s'élève la somme perçue au total au cours des trois dernières années pour la délivrance d'autorisations de tournage et/ou de prises de vues ?
- 6. Quelle est l'appréciation de la Municipalité du cas susmentionné ?
- 7. La Municipalité estime-t-elle qu'une révision des modalités d'octroi des autorisations de tournages et/ou de prises de vues au sein de la flotte des tl doit être entreprise afin d'éviter les projets à des fins commerciales ?
- 8. La Municipalité partage-t-elle l'appréciation qu'une publicité promouvant des jeux d'argent ne devrait pas être diffusée sur les surfaces publicitaires des tl ?

Lausanne, le 11 janvier 2024

Samuel DE VARGAS

Audrey PETOUD

Yusuf KULMIYE

Annexe:

